

**Entsorgungsamt**

Vadianstrasse 6

9001 St.Gallen

Telefon 071 224 51 21

Telefax 071 224 59 01

E-Mail entsorgungsamt@stadt.sg.ch

C:\Programme\Fabasoft\DOCDIR\GRAF2\01 Referat Tobler.doc

**Conférence de presse du 7 août 2003**Taxe au sac

La ville de Saint-Gall a introduit une taxe au sac dès 1975. A l'époque, 50 % des coûts de l'élimination des déchets étaient financés de la sorte. En 1985, l'exécutif de la ville a fait passer ce taux à 75 % et depuis 1992 c'est même la totalité des coûts d'élimination qui sont financés par la taxe au sac. En 1999, une taxe de base a été introduite pour financer les coûts qui ne sont pas liés au volume (p.ex. pour l'élimination gratuite du papier, du verre, etc.).

Les 41 communes livrant à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Saint-Gall ont introduit la taxe au sac individuellement au cours des années. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, avec le regroupement de toutes ces communes – la ville de Saint-Gall exceptée – au sein de la « Région A », des taxes uniformes ont été adoptées.

Effets de la taxe au sac

L'expérience montre que la taxe au sac remplit les fonctions qu'on attend d'elle. Elle est largement acceptée par la population et respecte le principe du pollueur-payeur. D'autre part, elle génère un transfert des déchets vers les collectes sélectives de matériel valorisable.

Les dernières communes liées à l'UIOM à avoir introduit une taxe au sac l'ont fait en 2002 dans le cadre du regroupement au sein de la « Région A ». Peu avant le changement de système, les quantités de déchets de ces deux communes ont nettement augmenté, pour reculer ensuite de moitié lors de l'introduction de la taxe. Ces quantités ne vont certainement pas rester aussi modestes, mais l'on s'attend à ce qu'elles n'atteignent plus jamais les volumes enregistrés auparavant.

Les taxes au sac ont toutefois un désavantage : elles incitent certaines personnes à se défaire de leurs déchets illégalement. Cette conséquence est plus marquée dans les villes, où le contrôle social est plus faible qu'à la campagne. Une enquête auprès de 400 ménages de la ville a montré que c'est surtout le manque de propreté aux abords des places de collecte qui gêne les habitants. Le contrôle des déchets déposés de manière inadéquate, combiné à une information ciblée (notamment pour inciter les gens à sortir leurs déchets au bon moment), devrait contribuer à améliorer la situation. Si l'on considère l'ensemble du volume de déchets, on peut dire que la très grande majorité des citoyens joue le jeu. Toutefois, les

dépôts illégaux et les sacs sortis au mauvais moment sont perçus comme une nuisance importante par les habitants.

En principe, les taxes au sac doivent être suffisamment élevées pour inciter au tri des déchets. La question du financement de l'élimination n'intervient que dans un deuxième temps.

### Prochaines étapes

Du point de vue des villes et des communes, c'est essentiellement dans le domaine des taxes d'élimination anticipées (TEA) qu'il va falloir agir ces prochaines années. Pour le verre, la situation financière a pu être nettement améliorée grâce à la TEA. Ce n'est toutefois pas le cas dans le domaine du papier et du carton. Il faut chercher à décharger complètement les finances des villes et des communes dans le domaine de la collecte et de l'élimination. Dans le cas de certains articles ou de certaines substances, il faudra également se demander si une consigne ne serait pas plus efficace qu'une TEA pour réorienter les flux de déchets.

### Conclusion

En résumé, on peut dire sans hésiter que malgré certains effets secondaires indésirables, la taxe au sac permet d'atteindre le but fixé en Suisse pour la gestion des déchets, à savoir le tri « à la source » et une utilisation des substances et des objets plus respectueuse de l'environnement.

Toutefois, d'autres mesures sont également envisageables pour atteindre cet objectif. Les villes et les communes pourraient donc aussi accepter que la Confédération prescrive des objectifs concernant l'efficacité des collectes sélectives.

7 Août 2003

**Hans Peter Tobler**

Chef de l'office de l'élimination des déchets de la ville de Saint-Gall